



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télé. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 939-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 26 mai 2026, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 1, route du Carrefour, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 939-24 concernant l'immeuble suivant.

55, chemin Katimavik – Régulariser l'aménagement d'une piscine

La demande de dérogation numéro 2026-00010 est déposée afin de permettre de régulariser l'aménagement d'une piscine creusée à 1,92 mètre de l'habitation au lieu de 3 mètres. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

ADRESSE / LOT	ARTICLE (RÈG. N : 939.24)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
55, chemin Katimavik 1 659 988 Cadastre du Québec	Paragraphe 6, art. 112	Une piscine doit être localisée de façon que ses parois extérieures se trouvent à une distance minimale de 3 mètres d'un bâtiment, autre que complémentaire relié à celle-ci.	Régulariser l'aménagement d'une piscine creusée à 1,92 mètre de l'habitation.

Toute personne intéressée relativement à cette demande peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance ou transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par courriel à greffe@val-des-monts.net à l'attention de la soussignée, et ce, au plus tard le 22 mai 2026 à 16 heures.

FAIT à Val-des-Monts ce huitième jour du mois de mai DEUX MILLE VINGT-SIX.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,

Paul Rodrigue Fomi